



Communiqué de presse – Résultats de la campagne de comptages du printemps 2019 du nombre de terriers de hamsters communs

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) a réalisé durant les mois d'avril et mai, le dénombrement des terriers de hamsters communs (*crictetus crictetus*) dans les zones de présence de l'espèce sur 18 communes du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Le comptage des terriers en sortie d'hibernation des animaux, par une méthode semi-exhaustive, ne correspond pas directement au nombre de hamsters, mais constitue un indice de l'abondance de l'espèce.

Les résultats du printemps 2019 confirment une évolution positive des populations avec 722 terriers recensés contre 709 en 2018, 523 en 2017 et 400 en 2016.

Ces résultats en hausse sont le fruit d'une collaboration dynamique entre les partenaires impliqués dans la préservation de l'espèce : la profession agricole, les communes concernées, la Région Grand Est, les associations de protection de l'environnement ainsi que l'État et son opérateur l'ONCFS.

En particulier, la profession agricole s'est fortement engagée ces dernières années dans un dispositif de contractualisation collective avec l'État, unique sur le plan national, pour améliorer l'habitat du hamster commun à travers des mesures agro-environnementales climatiques collectives.

Cet engagement collectif a permis, dans certains secteurs tels que celui de Geisplosheim, d'atteindre un taux de cultures favorables (céréales à paille et luzerne) très élevé (37 % recensé en moyenne) associé à un maillage de parcelles adapté aux capacités de déplacement de l'espèce. Toutefois, si les effectifs progressent régulièrement et sont encourageants, la population reste encore fragile et il convient de poursuivre les actions en faveur de l'espèce pour atteindre l'objectif, correspondant à une population viable, que s'est fixé l'État français d'une population de 2 terriers par ha sur une surface non fragmentée de 600ha.

L'objectif du nouveau plan national d'actions (PNA) en faveur du hamster commun et de la biodiversité de la plaine d'Alsace pour la période 2019 à 2028, coordonné par la DREAL Grand Est est bien de poursuivre les efforts engagés pour préserver cette espèce emblématique et, par voie de conséquence, toute la petite faune de plaine. Sa mise en œuvre mobilisera l'ensemble de partenaires engagés avec détermination dans la préservation de l'espèce.

Contact DREAL Grand Est – Eric THOUVENOT – 03 88 13 06 77

Contact Délégation régionale ONCFS Grand Est – Julien Eidenschenck- tel. 06 25 03 23 76